



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 20 JUIN 2024**

DELIBERATION N°5 (DCM-20240620-5)

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents :
Votants :
Pour :
Contre :
Abstentions :

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 14 juin 2024

Membres présents :

M Francis GONZALEZ, Mme Marie-Josée ROQUES, M Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M Jean-Marie GUTIERREZ, M Jean-Pierre CAZAUX, M Alain DARTIGUES, Mme Simone PUYO, M Jean-Pierre ALPHA Mme Catherine DUFOUR, Mme Alexandra VALETTE, M Éric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, M Dominique LAVIGNE, M Christophe MARTIN

Membres représentés par pouvoir :

Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
Mme Hélène ETCHENIQUE donne pouvoir à M Dominique LAVIGNE
Mme Martine BECRET donne pouvoir à M Christophe MARTIN
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir Mme Céline DOS SANTOS
M Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M Jonathan DARRIGADE donne pouvoir à M Gilles LASSABE

Membres excusés :

Mme Marie-Ange THEBAUD, M Frédéric BILLARD, M Jérôme RANCE

Membre absent : B. GERY

Secrétaire de séance : Mme Monia EVENE-MATEO

Monsieur Jean Marie GUTIERREZ, Adjoint, rappelle que la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour être accessibles.

Face au constat, partagé par tous les acteurs, que l'échéance du 1^{er} janvier 2015 ne serait pas respectée, de nouvelles obligations réglementaires ont été élaborées. Un nouveau dispositif simplifié a été créé pour permettre une mise en œuvre pragmatique de l'objectif de la Loi de 2005 : "les Agendas d'Accessibilité Programmée" (Ad'AP). Ce document de programmation pluriannuelle précise très simplement la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des établissements publics.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée approuvé par le Conseil Municipal en date du 15 septembre 2015, conformément aux exigences réglementaires, a été déposé en Préfecture pour l'ensemble du patrimoine communal et a fait l'objet d'un arrêté d'approbation par le Préfet le 27 janvier 2016.

Pour dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, du numérique et des transports, une commission municipale d'accessibilité où siègent des représentants des personnes handicapées et des élus a été mise en place en 2014 et se réunit régulièrement.

Objet :
**Bilan d'activité
2023 de la
commission
communale
d'accessibilité
des personnes
handicapées**

Point sur la réalisation des travaux 2023 et perspectives 2024

Bâtiments	Réalisés en 2023	Reste à faire
Ecole Jean ABBADIE	Mise en place mobilier adapté dans nouvelle classe n°13	Signalétique adaptée
		Tapis de sol
		Barres de tirage sur portes
Ecole Elisa LASSALLE	Agrandissement d'une porte sur cour pour issue de secours	
	Porte des sanitaires à agrandir pour PMR	Bande de guidage de la place PMR à l'entrée de l'école
	Luminosité de l'éclairage	Elargissement porte de direction
Ecole Joliot CURIE	Aménagement réfectoire et cuisine	Bande de guidage de la place PMR à l'entrée de l'école
	Amélioration de l'éclairage des façades extérieures	
	Accès entre école et réfectoire aménagé PMR	
Ecole Jean Baptiste LANUSSE		Faire attestation de conformité pour l'AD'AP
		Mise en place d'un robinet à détecteur
		Réhausse d'un lavabo pour fauteuil PMR
EGLISE	Amélioration de l'éclairage	Nez de marches et appels de marches + contre marches
		Adapter le bénitier à taille PMR
Foyer du XI Novembre		Eclairage du petit cheminement extérieur
		Balise sonore
		Bande de guidage de la place PMR à l'entrée du bâtiment

Stade MOUSSEROLLES		
		Amélioration acoustique par pose panneaux absorbants
		Eclairage

Complexe Paul VAILLANT COUTURIER (APOLLO)		Projet d'aménagement du parking Marx Dormoy avec accès et stationnement PMR
		Installation d'une plateforme élévatrice à côté de l'escalier
		Adaptation du comptoir bar pour les PMR
Ecole Paul LANGEVIN	Réhabilitation appartement d'urgence SOLHIA	Signalisation adaptée à terminer
	Remplacement de la porte de classe n°1	Nez de marches et appels de marches
	Création d'un nouveau bureau RDC avec mise aux normes PMR	Elargissement de la porte du réfectoire vers la cuisine
	Mise en place de détecteurs de lumière dans tous les sanitaires	
	Mise aux normes PMR du lave main du couloir	
	Réalisation rampe PMR au préfabriqué pour issue de secours	

MAIRIE		Nez de marches et appels de marches + contre marches
		Création bande de guidage de la place PMR à l'entrée du bâtiment

CIMETIERE		Projet WC PMR
-----------	--	---------------

CRECHE		Rampe à réaliser
		Signalétique adaptée

VOIRIE		
Situation	Réalisés en 2023	Reste à faire
Avenue Charles de Gaulle		Divers passages piétons à traiter
Rue Georges Politzer		Mise en accessibilité piétons et vélos vacances de Pâques

Rue J.Moulin	Pose barrières pour sécurisation du cheminement piéton	
Rue du 11 Novembre	Création d'un passage piéton pour raccordement au chemin de Jouandic	
Rue Paul Biremont	Mise en place d'un cheminement piéton le temps de la durée des travaux (février 2024)	
Rue Glize		En attente projet assainissement CAPB
Angle rue JB Castaing/ allée des Pins	Création trottoirs surbaissés pour assurer la continuité piétonne	
Rue Etienne Landaboure	Création d'un cheminement piétons	
Plan Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public	Réceptionné en janvier : annoncé le budget total, périmètre d'action et les points principaux	

Concernant le Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces publics (PAVE), qui s'articule autour d'une étude de déplacements entre pôles d'attrait et d'ERP de la commune, le montant estimatif des travaux de mise en accessibilité s'élève à :

- les obstacles sur le cheminement : 1 778 650 €
- les traversées : 3 087 844 €
- le stationnement adapté : 50 640 €
- Les circulations et les quais 11 811 050 €

Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ rappelle d'une part que le PAVE ne contraint pas à une obligation de travaux dans le temps à la différence de l'Ad'AP. Il informe que ce bilan a été présenté lors de la commission d'accessibilité réunie le 21 mai 2024.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du compte rendu des travaux de la commission d'accessibilité.

Cette présentation ne donne pas lieu à vote.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 21 juin 2024

Le Maire,



La secrétaire de séance,

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**